André Le Roy

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1747

Né à Paris , le 1720

Mort à Paris, dans sa famille , le 4 Mai 1771

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
fr. de l'Oratoire

Le Confrère André Le Roy

MM 617 P 56 N 1004 =

Le confrère André Le Roy, laïc
né à Paris, 26 ans 1/2
fils de Jean Bte Le Roy, 1 huissier du Parlement de Paris et Jeanne Catherine Le Maire
humanités basses au coll. de Beauvais à Paris, rhét. et 2 ans de phil. à Mazarin
entré à Paris le 22 avril, reçu 1 mai 1747 200tt et entretien

---

M.M. 607. 5e catalogue, N 955 =

André Le Roy, de Paris, entré en 1747, mort le 4 Mai 1771

M.M. 612, N 1336 de ma copie =

M. André Le Roy, de Paris, 26 ans 1/2, laïc.
fils de Jean Bte Le Roy, premier huissier du Parlement de Paris et Jeanne Catherine Le Maire
basses classes au collège de Beauvais, rhétorique et 2 ans de philos. à Mazarin
reçu le 1 mai 1747
paie 200tt et son entretien

Nécrologe =

Mort le 4 mai 1771 à Paris dans sa famille, recommandable par sa piété, sa générosité et sa charité.

MM. 614 , **page** 29 , **N°** 128
Le Confrère André Le Roy, laïc
Né à Paris, 26 ans 1/2
Fils de Jean Bte Le Roy, premier huissier du Parlement de Paris et Jeanne Catherine Lemaire
14 Humanités au coll. Beauvais, rhét. et 2 ans phil. à Mazarin
Entré à Paris le 22 avril , vêtu le 1 mai 1747
Pension : 200tt et entretien

Nous soussignés S.r Gabriel huquier Maitre
Peintre et Graveur A Paris, et Dame Marie Anne
Dessignes mon Epouse que jauthorise a leffet des Presentes
, Demeurants à Paris Rue des Mathurins au coin de celle
de sorbonne Paroisse S.t Benoist, dune part,
Et S.r André Le Roy De la Congregation de l'Oratoire
et Avocat au Parlement, Demeurant Rue des Cordeliers
Paroisse S.t Côme dautre part
Sommes convenus de ce qui suit, cest a scavoir que nous
S.r et D.e huquier Principaux locataires de la maison
ou nous demeurons susditte Rue des Mathurins, et que
nous tenons de Messieurs de sorbonne par un bail de
Neuf années, dont il n'y a plus que six ans de jouissance,
avons donné à loyer a Mondit sieur Le Roy le premier
appartement de la ditte maison, composé des Pieces
suivantes; Scavoir une cuisine par bas à main droitte,
au Rhez de chaussée de la Cour, dont la fenêtre donne sur
la Rue, Deux caveaux etant dans la Premiere cave, et
Deux caveaux etant dans la seconde cave; Au Premier
une Antichambre, une salle, une chambre à côté a main
droitte, et un petit cabinet; et à main Gauche de l'Antichambre,
une autre salle qui communique à celle qui donne sur le jardin

Vingt Inventorié dix neuf

COLLECTION DU P. INGUED

Sur l'escalier, une chambre dont les fenêtres donnent sur la
Rüe des Mathurins, et sur le Pallier une petite chambre:
Au Troisieme Etage Deux petites chambres de Domestiques.
Ledit bail fait, pour six années qui commenceront au terme
de la saint Jean de la présente année mil septcent soixante-
-dix, et qui finiront à pareil terme de la St. Jean de l'année
Mil septcent soixante seize, et ce moyennant la somme
de six cent livres, pour chacune des dittes six années, payable
aux quatre termes de l'an, ordinaires et accoutumés; plus
à la charge de nous Payer lors de son entrée dans les Lieux à
la St. Jean Prochaine, la somme de quarante livres pour une
fois seulement pendant la durée du present bail pour droit
de chapelle, proportionnellement à celui que nous avons
payé à Messieurs de Sorbonne.

Et Moi Sieur Le Roy ai accepté ladite location ainsi
qu'il est dit ci dessus et m'oblige de Payer aux d.es sieur et
Dame Huquier la somme de six cent livres par chacune
année dud.t Bail aux quatre termes de l'an Ordinaires et
accoutumés, Comme aussi quarante livres lors de mon
entrée dans les Lieux à la St. Jean Prochaine. et Attendu
que je dois Contribuer et fournir tant au Balaiage de la Rue
qu'aux tentures de Tapisserie aux fêtes solemnelles, je

m'oblige en outre de payer ~~pour~~ pour ces deux objets aux d. s.r et d.e huquier la somme de Onze livres par chacun an.
De plus il a eté Convenu entre nous qu'il sera fait un Etat double des lieux.
fait Double entre nous A Paris ce premier May — Mil sept cent soixante dix.
LeRoy